



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



UNIVERSITÉ
DE MAYOTTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 décembre 2025

Délibération n°2025-CA-032

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université de Mayotte ;

Considérant que les 20 membres en exercice du Conseil d'Administration ont été valablement convoqués en vue de l'adoption du dossier d'accréditation de l'Université de Mayotte pour le Master Enseignement et Éducation.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres présents et représenté	15
Membres en exercice	20	Quorum	8

Point n°4 de l'ordre du jour : accréditation pour le master Enseignement et Éducation

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le dossier d'accréditation de l'Université de Mayotte pour le Master Enseignement et Éducation.

Votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	--------	---

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Document en annexe de la présente délibération :

- Dossier d'accréditation pour le Master Enseignement et Éducation.

Fait à Dembéni, le 23 décembre 2025

Le président du Conseil d'Administration de
l'Université de Mayotte


Kadafi ATTOUMANI

Le Président de l'Université de Mayotte



MASTER M2E

Convention-cadre relative à la mise en œuvre des masters M2E

Université de Mayotte
Académie de Mayotte

ENTRE

L'**académie de Mayotte**, dont le siège est sis rue Sarahangué à Mamoudzou (97600), n° SIRET 179 850 839 00012, code APE 84.12Z, représentée par Madame Valérie DEBUCHY, Rectrice de l'académie de Mayotte, ci-après désignée l'académie,

Ci-après désigné « **l'académie** »,

ET

L'**université de Mayotte**, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est sis route nationale 3, BP 53, 97660 Dembéni, Mayotte, n° SIRET 130 016 314 00010, code APE 8542Z, représentée par Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, Président de l'Université de Mayotte, ci-après désignée l'Université,

Ci-après désigné « **l'Université** »,

Ci-après désignés individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

Considérant que :

- la réforme nationale de la formation des enseignants, traduite par la création des Masters « Master Enseignement et éducation (M2E) », vise à renforcer l'attractivité du métier et à améliorer la professionnalisation des enseignants du premier et du second degré ;
- la transformation du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte (CUFR) en Université de Mayotte à compter du 1er janvier 2024 permet la mise en œuvre d'une politique autonome de formation, d'enseignement et de recherche adaptée aux besoins du territoire ;
- l'Académie de Mayotte, érigée en académie de plein exercice, conduit une politique éducative ambitieuse en faveur de la professionnalisation et de la montée en qualification du corps enseignant ;
- le partenariat entre le Rectorat et l'Université de Mayotte s'inscrit dans une logique de continuum de formation intégrant la Licence – Concours – Master – Formation continuée, garantissant la cohérence des parcours de formation initiale et continue des professeurs des écoles ;
- les expériences antérieures menées dans le cadre des Parcours MEEF 1D et 2D affectation locale en lien avec les formations du Département Sciences de l'Éducation et de la Formation (DSEF), constituent les fondations du présent dispositif ;

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de formaliser la stratégie commune de l'Académie et de l'Université de Mayotte, afin de définir un cadre clair de coopération pour la mise en œuvre, la gouvernance et le suivi du master enseignement et éducation (M2E) pour le parcours professeur des écoles et les parcours du second degré, notamment pour une première vague de quatre

disciplines « Histoire-Géographie, Lettres modernes, Mathématiques et Sciences de la vie et de la terre ».

La présente convention-cadre a ainsi pour objet de préciser les modalités de réflexion, de coordination et d'action mutualisées entre l'Académie et l'Université, visant à :

- assurer la cohérence des dispositifs de formation destinés aux professeurs des écoles et aux enseignants du second degré.
- garantir la mutualisation des moyens humains et matériels mobilisés pour cette formation ;
- organiser le suivi partagé du continuum Licence-Concours-Master ;
- et contribuer à la réussite des étudiants et à la professionnalisation progressive des futurs enseignants du premier et second degré à Mayotte.

L'Université de Mayotte (UMAY) et le Rectorat de Mayotte partagent une ambition commune : assurer la formation initiale et continue des enseignants du premier degré dans le cadre d'un continuum cohérent de formation, articulé autour de la Licence Professorat des Écoles (LPE), du concours de recrutement et du M2E premier et second degré.

La création des M2E premier et second degré à compter de la rentrée universitaire 2026-2027, s'inscrit dans une stratégie nationale de revalorisation des métiers de l'enseignement, dans la dynamique locale de professionnalisation initiée à Mayotte depuis 2017 pour le Master premier degré et 2020 pour les master second degré, notamment à travers la mise en place du Département Sciences de l'Éducation et de la Formation.

Elle prolonge les actions engagées à travers les Parcours MEEF premier degré et MEEF second degré affectation Mayotte, dont elle constitue l'évolution naturelle et le cadre de consolidation.

Ces masters visent à offrir aux étudiants mahorais une formation complète, pluridisciplinaire et professionnalisante, leur permettant de s'approprier les savoirs nécessaires à l'exercice du métier de professeur des écoles et professeur du second degré, tout en développant une compréhension approfondie des contextes éducatifs, linguistiques et culturels propres à Mayotte.

Le partenariat entre l'Université et le Rectorat de Mayotte repose sur les principes suivants :

- la co-construction des contenus et de la carte de formation ;
- la mutualisation des ressources humaines et pédagogiques ;
- la valorisation des compétences de terrain au sein d'équipes pluri-catégorielles ;
- et la garantie d'une cohérence pédagogique et didactique entre la formation initiale universitaire et les besoins du système éducatif local.

La présente convention-cadre a pour objet de préciser la stratégie commune, les principes de gouvernance et les modalités opérationnelles de mise en œuvre des M2E premier degré et M2E second degré, pour la période d'accréditation de l'Université de Mayotte.

Cette convention-cadre s'applique à la période d'accréditation 2026-2031 et s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de formation des enseignants, adaptée aux spécificités institutionnelles, sociales, linguistiques et culturelles du territoire mahorais.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Élaboration de la carte de formation

Le M2E premier degré et le M2E second degré pour les parcours Histoire-Géographie, Lettres Modernes, Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre à Mayotte sont portés par le Département Sciences de l'Éducation et de la Formation (DSEF) de l'Université de Mayotte.

Ils s'inscrivent dans le cadre du schéma de développement de l'offre de formation de l'Université et du plan académique de formation de l'Académie de Mayotte, dans une logique de cohérence territoriale et de complémentarité institutionnelle.

La carte des formations Master premier et second degré est arrêtée conjointement par l'Université et le Rectorat de Mayotte, afin de garantir :

- une correspondance avec les besoins en ressources humaines de l'Académie, en particulier les besoins de stages de pratique accompagnée et en responsabilité dans les écoles du territoire et les établissements du second degré.
- une équité territoriale d'accès à la formation, répondant à la double exigence d'un site universitaire structurant et d'un maillage progressif des bassins scolaires.

1.1 – Capacités d'accueil et calendrier de déploiement

L'ouverture du M2E premier degré et du M2E second degré parcours Histoire-Géographie, Lettres Modernes, Mathématiques et Sciences de la vie et de la Terre s'effectue dès la rentrée 2026 conformément au cadrage national concernant les postes aux concours.

À terme, l'objectif pourrait-être de stabiliser la capacité globale, afin de calibrer les effectifs sur les besoins en tenant compte des postes ouverts aux concours et d'assurer la cohérence entre formation et perspectives d'emploi sur le territoire.

Ce calibrage est ajusté chaque année en fonction :

- des besoins de recrutement en professeurs des écoles identifiés par l'Académie ;
- des besoins de recrutement des professeurs du second degré identifiés par l'académie ;
- du suivi des taux de réussite, de réorientation et d'insertion professionnelle ;
- et de la capacité d'accueil en stages dans les établissements du premier degré et du second degré.

1.2 – Articulation avec les parcours existants

Les parcours M2E premier degré et les parcours M2E second degré Histoire-Géographie, Lettres modernes, Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre succèdent au MEEF premier degré affectation locale mis en œuvre depuis 2017, et les MEEF second degré mis en œuvre depuis 2020, et s'articulent avec :

- la Licence SPDMS (*Sciences dans le Premier Degré et Médiation Scientifique*) qui constitue une voie de réorientation ou de consolidation des compétences professionnelles pour les personnels contractuels ou les étudiants non-lauréats.

- la Licence LPE qui constitue un parcours de préparation au concours de professorat des écoles,
- et les parcours enseignements des licences disciplinaires de « Mathématiques générales », « Lettres », « Sciences de la vie », « Géographie et Aménagement ».

1.3 – Gouvernance partagée

La carte de formation est révisée en cas de nécessité par le Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte sur avis du Directoire des M2E (voir article 3).

Ce Directoire est consulté pour examiner les ajustements à apporter aux implantations, aux effectifs et aux modalités de mise en œuvre, en fonction des besoins identifiés par les services du Rectorat et les structures pédagogiques de l'Université.

Article 2 : Constitution des équipes pluri-catégorielles

La mise en œuvre du M2E premier degré et du M2E second degré parcours Histoire-Géographie, Lettres Modernes, Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre repose sur une équipe pédagogique pluri-catégorielle constituée conjointement par l'Université de Mayotte et le Rectorat de Mayotte.

Cette équipe réunit des intervenants issus de champs complémentaires – universitaires, formateurs du premier degré et professionnels de terrain – afin d'assurer la cohérence du continuum de formation et la professionnalisation progressive des étudiants.

2.1 Composition des équipes de formation

Les enseignements, l'accompagnement et le suivi des étudiants sont assurés par :

- des enseignants-chercheurs et enseignants du supérieur (PRAG, PRCE, PREC, ATER, contractuels) relevant de l'Université de Mayotte ;
- des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF), des formateurs académiques ou encore, des personnels d'encadrement relevant du Rectorat de Mayotte ;
- et, le cas échéant, des professionnels associés intervenant ponctuellement dans les domaines éducatifs, culturels ou sociaux.

L'Université et le Rectorat veillent conjointement à ce que 50 % des intervenants inscrits dans la maquette soient issus du terrain professionnel.

Des personnels du Rectorat, peuvent être mis à disposition de l'Université de Mayotte à temps partiel ou complet pour les besoins de la formation, selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

2.2 Répartition et complémentarité des missions

Les personnels de l'Université assurent l'adossement scientifique et universitaire de la formation, la coordination pédagogique des unités d'enseignement et le lien avec les activités de recherche,

notamment celles développées au sein du Département Sciences de l'Éducation et de la Formation (DSEF) et du futur Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches sur les Socio-Écosystèmes de Mayotte (LIRSEM).

Les formateurs du Rectorat garantissent la dimension professionnelle et didactique de la formation, en lien avec les besoins du système éducatif local.

Les co-interventions et les projets partagés entre formateurs de terrain et universitaires sont encouragés et reconnus comme un levier de qualité pédagogique, favorisant la continuité entre recherche, formation et pratique professionnelle.

2.3 Encadrement et suivi pédagogique

Le Directoire des M2E mentionné à l'article 3, veille à la cohérence de la répartition des charges d'enseignement entre les différents acteurs.

Il valide chaque année la liste des intervenants du terrain, leur volume horaire et leur statut, ainsi que les modalités d'encadrement des stages et le suivi des étudiants, sur proposition du coordinateur de formation.

Un coordinateur de formation assure la coordination opérationnelle et le lien fonctionnel entre les équipes universitaires et académiques.

2.4 Formation et reconnaissance des intervenants

Les personnels de terrain participant à la formation universitaire peuvent bénéficier d'actions de formation spécifiques à l'enseignement supérieur proposées par l'Université et l'École Académique de la Formation Continue (EAFC).

Ils disposent de temps de concertation intégrés à leur service ou à leur mission de formation, et peuvent, le cas échéant, bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle sous forme de décharge, d'indemnité(s) ou de valorisation dans leur parcours professionnel.

2.5 Recrutement et rémunération des intervenants

Le recrutement et la rémunération des intervenants sont assurés conjointement par le Rectorat et l'Université de Mayotte, selon les catégories de personnels concernées.

- Les formateurs académiques sont recrutés après concertation entre le Rectorat et l'Université de Mayotte. Leur rémunération est prise en charge par l'Académie ;
- Les enseignants PEMF et formateurs Académiques sont recrutés conjointement par le Rectorat et l'Université de Mayotte. Leur rémunération est assurée par l'Académie, selon les textes réglementaires applicables ;
- Les enseignants-chercheurs et enseignants du supérieur (PRAG, PRCE, PREC, ATER, contractuels) sont recrutés et rémunérés par l'Université de Mayotte ;

- Les enseignants du premier degré ou du second degré exerçant en temps partagé dans le cadre d'une affectation académique sont désignés par le Recteur après avis du Président de l'Université de Mayotte, et leur service pris en compte dans leur service statutaire ;
- Les vacataires et intervenants extérieurs sont recrutés par l'Université de Mayotte, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les personnels d'inspection, de direction, d'enseignement et d'éducation peuvent être sollicités pour des interventions ponctuelles dans le cadre de la M2E, en concertation entre les services de l'Université et les services académiques ; leur rémunération est prise en charge par l'Académie.
- Les enseignants d'accueil de stages sont proposés par le Rectorat, sous couvert des inspecteurs ou des chefs d'établissement. Leur rémunération est fixée conformément à la réglementation en vigueur, après attestation du service fait.

L'ensemble de ces dispositions fait l'objet d'un suivi annuel conjoint, validé par le Directoire, et précisé dans l'annexe annuelle relative aux moyens humains mentionnée à l'article 6.

Article 3 : Gouvernance et rôle du Directoire

Le pilotage des M2E repose sur une gouvernance partagée entre l'Université de Mayotte et le Rectorat de Mayotte.

Cette gouvernance est assurée par un Directoire de formation, instance conjointe et consultative, chargée de garantir la cohérence du dispositif, la coordination des acteurs et le suivi du continuum de formation.

3.1 Création et missions du Directoire

Le Directoire a pour mission de définir les orientations pédagogiques et organisationnelles des M2E, d'en assurer la mise en œuvre et d'en évaluer la qualité.

Il veille à la complémentarité des apports universitaires et professionnels, à la mutualisation des moyens et au respect du cadre national de la formation des enseignants.

Il exerce notamment les attributions suivantes :

- suivre l'élaboration, la mise à jour et la révision de la maquette de formation ;
- examiner les besoins en ressources humaines et en moyens matériels nécessaires au fonctionnement de la formation ;
- s'assurer de l'effectivité de la coordination des stages et des dispositifs de tutorat ;
- évaluer la progression des compétences attendues à l'issue de chaque année de Master des étudiants et la qualité des actions de formation ;
- produire un rapport annuel conjoint sur le déroulement de la formation et les perspectives d'évolution ;
- proposer, le cas échéant, des ajustements ou des réorientations en matière de carte de formation, de maillage territorial ou de partenariat.

3.2 Composition

Le Directoire des M2E est composé de représentants du Rectorat et de l’Université de Mayotte, selon la répartition suivante :

- le Recteur de Mayotte ou son représentant ;
- le Président de l’Université de Mayotte ou son représentant ;

Désignés par le Recteur :

- le Directeur de l’école académique de la formation continue (DEAFC) ;
- un représentant du corps d’inspection (IEN, IA-IPR) ;
- un représentant des directeurs d’écoles pour le premier degré ou chefs d’établissement pour le second degré ;
- un représentant des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) ou des formateurs académiques (EMF, PFA, ...)

Désignés par le Président de l’Université :

- le Vice-président Formation et Vie Étudiante de l’Université de Mayotte ;
- le Directeur du Département Sciences de l’Éducation et de la Formation ;
- un représentant enseignant-chercheur (MCF, PU) intervenant dans la formation ;
- un représentant enseignant (PREC, PRAG, PRCE) intervenant dans la formation ;
- un représentant des étudiants de la LPE (Licence Professorat des Écoles) ;
- un représentant des étudiants de la M2E (Master Enseignement et Éducation).

Des personnalités qualifiées, des responsables d’établissements d’accueil de stages ou des représentants des collectivités territoriales peuvent être invités à titre consultatif, selon les thématiques abordées.

Le Directoire est co-présidé par le Recteur de l’Académie de Mayotte et le Président de l’Université de Mayotte, qui en assurent conjointement la convocation et l’orientation des travaux.

3.3 Fonctionnement

Le Directoire se réunit au minimum deux fois par an, en début et en fin d’année universitaire, sur convocation conjointe du Recteur de l’Académie et du Président de l’Université. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées à la demande de l’une ou l’autre des parties, en fonction des besoins liés à la mise en œuvre de la formation.

Le secrétariat du Directoire est assuré par le Département Sciences de l’Éducation et de la Formation, en lien avec la Direction générale des services de l’Université et la Direction de l’école académique

de la formation continue (EAFC). Un compte rendu est établi à l'issue de chaque réunion et validé conjointement par les deux institutions.

Sur décision conjointe du Recteur et du Président de l'Université le Directoire peut, en tant que de besoin, constituer des groupes de travail thématiques ou techniques, notamment sur la carte des stages, la mutualisation des ressources pédagogiques, la professionnalisation, la recherche-action ou la formation continue.

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance partagée, le Rectorat s'engage à mettre à disposition un moyen spécifique pour la création, au sein de l'Université de Mayotte, d'un Pôle d'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue. Ce pôle aura pour mission de développer la cohérence entre formation universitaire, pratique de terrain et formation professionnelle tout au long de la vie. La personne recrutée pour coordonner ce pôle sera issue de l'un des corps d'encadrement de l'Éducation nationale. Elle exercera une mission d'interface entre l'Académie de Mayotte et l'Université, en appui à la mise en œuvre des M2E premier degré et M2E second degré parcours Histoire-Géographie, Lettres Modernes, Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre et au développement des formations hybrides et professionnalisantes.

3.4 Instance décisionnaire

Les avis et propositions du directoire sont transmis conjointement au Recteur de l'Académie de Mayotte et au Président de l'Université de Mayotte.

Le cas échéant, ces propositions peuvent être soumises pour validation aux instances décisionnaires compétentes, notamment au Conseil d'administration de l'Université de Mayotte pour les questions relevant de l'organisation de la formation et de la mise en œuvre des partenariats, ou aux services du Rectorat pour les décisions relevant de ses attributions.

Article 4 : Organisation des stages et accompagnement des non-lauréats

Les stages constituent un élément essentiel de la professionnalisation des étudiants inscrits dans les M2E.

Ils permettent d'ancrer la formation dans les réalités du terrain scolaire, d'observer et de comprendre le fonctionnement du système éducatif et de développer les compétences professionnelles attendues d'un futur professeur des écoles ou futur professeur du second degré.

4.1 Organisation et gradation des stages

Les stages sont organisés de manière progressive sur l'ensemble du cursus, en articulation avec les unités d'enseignement et les compétences visées à chaque niveau. Leur mise en œuvre repose sur une concertation annuelle entre le Rectorat et l'Université, validée par le directoire de M2E.

La progression des stages est la suivante :

- En M1, stage d'observation et de découverte des pratiques enseignantes, d'une durée de 2 semaines pour le premier degré et de 3 semaines pour le second degré. Ce stage vise la découverte du métier, des cycles d'enseignement et de la diversité des contextes scolaires.
- En M1 pour les M2E premier degré, un stage de pratique accompagnée réparties tous les lundis à compter de la période 2. Ce stage permettra aux étudiants de mettre en application,

sous le regard et l'accompagnement expert d'un Maître d'Accueil Temporaire (MAT), les enseignements transmis dans leur parcours universitaire et au travers des stages d'observation.

- En M1 pour les M2E second degré, un stage de pratique accompagnée tous les mardis et jeudis à compter de la période 2. Ce stage permettra aux étudiants de mettre en application, sous le regard et l'accompagnement expert d'un tuteur, les enseignements transmis dans leur parcours universitaire et les conseils donnés au travers des observations de leur pratique.

En M2, pour les M2E premier degré, les étudiants sont toute l'année en responsabilité dans une classe qu'ils partagent avec un autre étudiant. Quand un étudiant est à l'Université, son binôme est en stage en responsabilité, et vice-versa. Le vendredi est consacré au tuilage entre l'étudiant qui est en responsabilité et celui qui le sera la semaine suivante.

En M2, pour les Master second degré, les étudiants sont toute l'année en responsabilité dans les mêmes classes les lundis, mercredis matin et vendredis.

La formation proposée aux M2 reposera sur le principe de l'alternance entre le stage en responsabilité en établissement scolaire et des enseignements (savoirs à enseigner, savoirs pour enseigner). La professionnalisation et l'acquisition des compétences attendues d'un enseignant résultent des interactions multiples et permanentes entre la formation et l'exercice du métier. L'objectif de la formation et du stage est que l'enseignant stagiaire acquiert les compétences fixées par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Le calendrier et la répartition des stages sont arrêtés conjointement chaque année par le Rectorat et l'Université afin d'assurer la cohérence entre les périodes de formation académique et les besoins du système éducatif.

4.2 Tutorat et accompagnement

Chaque étudiant en stage bénéficie d'un accompagnement double :

- un tuteur académique, désigné par le Rectorat, parmi les maîtres formateurs ou les formateurs académiques ;
- un référent universitaire, désigné par le Département Sciences de l'Éducation et de la Formation, chargé du suivi pédagogique et réflexif.

Le tutorat repose sur une concertation étroite entre les deux institutions, garantissant la cohérence entre formation théorique, pratique de terrain et développement professionnel.

Les maîtres de stage sont désignés par décision conjointe du Rectorat et de l'Université, selon des critères d'expérience, de compétence professionnelle et de disponibilité.

Des temps de régulation, de bilan et d'analyse de pratique sont intégrés dans la formation, sous la responsabilité conjointe des tuteurs et des équipes pédagogiques, sous couvert hiérarchique.

4.3 Accompagnement des étudiants non-lauréats

Les étudiants n'ayant pas obtenu le concours de recrutement ou souhaitant se réorienter à l'issue de la licence bénéficient d'un dispositif d'accompagnement renforcé, construit conjointement par l'Université et le Rectorat.

Cet accompagnement repose sur plusieurs leviers :

- l'accès à des modules de formation complémentaires ou à des parcours de spécialisation proposés par le Département Sciences de l'Éducation et de la Formation (par exemple la licence SPDMS ou les diplômes universitaires à visée éducative ou sociale) ;
- la possibilité d'intégrer des dispositifs de préparation continue au concours ou d'être accompagnés dans la construction d'un projet professionnel individualisé par le Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP) et le Service d'Accompagnement à la Réussite Étudiante (SARE) ;

Ces mesures visent à éviter toute rupture de parcours et à maintenir la dynamique de professionnalisation des étudiants, qu'ils poursuivent ou non dans le cursus d'accès au professorat des écoles.

Article 5 – Locaux et infrastructures

Les enseignements et activités du M2E premier degré et du M2E second degré sont organisés selon le modèle de l'universitarisation progressive, visant à construire un maillage territorial cohérent et équilibré entre les sites universitaires et les établissements scolaires partenaires.

Les cours magistraux, travaux dirigés et accompagnements pédagogiques se déroulent principalement sur le campus universitaire de Dembéni, siège du Département Sciences de l'Éducation et de la Formation.

L'Université de Mayotte met à disposition les salles de cours, amphithéâtres, espaces numériques, bibliothèques et équipements pédagogiques nécessaires à la formation universitaire. Le Rectorat de Mayotte facilite, pour sa part, l'accès aux locaux scolaires et sites académiques utilisés pour les enseignements ou les formations croisées, ainsi qu'aux salles destinées à la formation des formateurs et à l'accompagnement des stages.

Les conditions d'utilisation, de maintenance, de sécurité et d'assurance des locaux sont régies par les textes en vigueur.

Elles peuvent faire l'objet de conventions d'application spécifiques ou d'accords techniques entre l'Université et le Rectorat, précisant les modalités de mise à disposition, la répartition des charges de fonctionnement et les responsabilités respectives des deux institutions.

Article 6 : Durée, évaluation, révision et conventions d'application

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années universitaires, correspondant à la période d'accréditation du M2E premier degré et du M2E second degré soit du 1er septembre 2026 au 31 août 2031.

Elle entre en vigueur le 1^{er} septembre 2026.

Un bilan conjoint de sa mise en œuvre est établi chaque année par le Directoire de la M2E. Ce bilan, transmis au Recteur de l'Académie et au Président de l'Université, comprend notamment :

- une évaluation quantitative des effectifs, des parcours de réussite et des taux d'insertion ;
- une analyse qualitative des dispositifs de formation et d'accompagnement ;
- une présentation des besoins et des perspectives d'évolution pour l'année universitaire suivante.

Afin d'assurer une planification concertée des ressources, une annexe à la présente convention est établie chaque année.

Cette annexe, validée conjointement par le Rectorat et l'Université, précise la répartition des moyens humains et matériels mobilisés pour la formation, en fonction :

- des effectifs inscrits dans le M2E premier degré et du M2E second degré ;
- des volumes horaires de formation et d'accompagnement pédagogique ;
- et des besoins identifiés pour les stages et le tutorat.

Elle constitue le cadre de référence pour l'allocation annuelle des moyens et peut être révisée à la demande de l'une des parties en cas d'évolution significative des effectifs ou du dispositif.

Ce bilan annuel et son annexe permettent d'ajuster, le cas échéant, les modalités de mise en œuvre de la formation, la répartition des moyens, la carte de formation ou l'organisation des stages.

Ils peuvent également servir de base à l'élaboration d'un avenant en cas d'évolution significative du dispositif ou du contexte institutionnel.

Toute modification de la présente convention-cadre doit faire l'objet d'un avenant écrit, signé par les deux parties, précisant les éléments modifiés et leur date d'application. La présente convention-cadre peut être révisée ou prolongée, par voie d'avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties, après concertation au sein du Directoire et validation par les autorités compétentes de chacune des institutions.

En cas de réorganisation nationale de la formation des enseignants, de création d'un Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) à Mayotte, et/ou de modification des cadres réglementaires relatifs à l'accréditation des diplômes, la présente convention sera révisée afin d'être adaptée au(x) nouveau(x) dispositif(s).

À l'issue de la période 2026-2031, un rapport d'évaluation global sera établi conjointement par le Rectorat et l'Université, afin d'apprécier les résultats du partenariat et d'envisager, le cas échéant, son renouvellement pour une nouvelle période d'accréditation.

Enfin, la présente convention-cadre pourra donner lieu à la conclusion de conventions d'application thématiques, destinées à préciser les modalités pratiques de mise en œuvre des engagements pris par les deux institutions.

Ces conventions d'application pourront notamment concerter la répartition et la gestion des moyens humains, matériels et financiers, la mise à disposition de personnels, l'organisation des stages et du tutorat, la mobilité étudiante, ou la formation continue.

Fait en deux exemplaires à Dembéni, le 13 /11/2025

En deux (2) exemplaires originaux, dont un (1) original a été remis à chacune des Parties.

La Rectrice de l'Académie de Mayotte

Le Président de l'Université de Mayotte

Valérie DEBUCHY

Abal-Kassim CHEIK AHAMED

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

INSPE de Mayotte (accréditation à programmer dès 2027)

Et à titre transitoire, pour l'année universitaire 2026-2027, l'INSPE de La Réunion sous réserve de validation par l'Université concernée et son INSPE

1. Université intégrant la composante INSPE :

Nom et coordonnées téléphoniques du président de l'université

- Pour l'année universitaire 2026-2027
Pr. JF Hoarau - Président de l'Université de la Réunion

- A compter de la rentrée 2027
Président de l'Université de Mayotte (élections en décembre 2026)

2. Université(s) ou établissement(s) d'enseignement supérieur partenaire(s) :

Nom et coordonnées téléphoniques du président de l'université de Mayotte

Dr. Abal-Kassim Cheik Ahamed (+262 639 27 76 91)

3. Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseil(s) Formation et Vie universitaire de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

A l'heure actuelle, les instances de l'INSPE et de l'Université de La Réunion n'ont pas été sollicitées.

Le nouveau CA de l'Université de Mayotte sera mis en place dans les prochaines semaines.

Le CFVU de l'Université de Mayotte sera mis en place au 1^{er} semestre 2026.

Eléments à transmettre :

- pour le 15 novembre 2025 : le dossier d'accréditation et l'annexe 1**

- pour le 30 mars 2026 : les annexes 2**

Les modalités de dépôt vous seront communiquées ultérieurement

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Sommaire

- I. Renseignements administratifs**
- II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE**
- III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Professorat des écoles »**
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et éducation Professorat du second degré »**
 - A) Cartographie de l'offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »**
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master

ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

I. Renseignements administratifs pour l'année transitoire 2026-2027

Mandats	Nom - Prénom	Mail	Portable
Directrice de l'INSPE de La Réunion Responsable du Département de Sciences de l'éducation et de la formation de l'Université de Mayotte	Dr. REVAUGER Guilène Dr. TCHONANG Patrick	guilene.revauger@univ-reunion.fr patrick.tchonang_youkap@univ-mayotte.fr	+262 693 21 26 92 07 79 99 49 46
Président(e) du Conseil de l'institut			
Président(e) du COSP de l'institut			
Référent pour la mention « PE » INSPE de La Réunion Site de Mayotte	Mme RICHARD Nadine Mr BOURREL Christian & Mme CLOAREC Rachel	christian.bourrel@univ-mayotte.fr rachel.cloarec@univ-mayotte.fr	+ 262 639 07 88 54
Référent pour la mention « 2nd degré » INSPE de La Réunion Site de Mayotte	Mr GENEVOIS Sylvain Mr TURREL Jean-Michel	jean-michel.turrel@univ-mayotte.fr	07 88 94 17 38
Référent pour la mention « CPE » <i>Pas de mention ni de parcours CPE à Mayotte</i>			

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

I. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE (1 page)

Rédiger un texte d'orientation stratégique, qui présente le partenariat et le processus d'élaboration de la carte des formations mis en place entre l'INSPE, les partenaires universitaires et les partenaires académiques.

Depuis la rentrée 2017, les formations d'enseignants dispensées à Mayotte s'inscrivent dans le format national de la formation des enseignants et s'enracinent dans le contexte ultramarin qui la caractérise. Le projet de la future INSPE de Mayotte consiste à poursuivre le développement d'une formation intégrative qui réponde pleinement aux exigences nationales — lignes de force du projet — et qui intègre simultanément les spécificités du département insulaire dans lequel elle se déploie. L'ensemble des propositions nécessitera donc d'être contextualisé dans une attention pointilleuse aux caractéristiques sociales, linguistiques et culturelles de la société mahoraise dans son ensemble et dans sa diversité.

La mise en place initiale de ces formations à Mayotte a été conduite via un partenariat étroit avec l'ESPE de La Réunion (devenue depuis INSPE) qui en était à l'initiative. Dès 2017, une convention était signée entre l'Université de La Réunion, relayée par son ESPE, le CUFR de Mayotte et le Vice-Rectorat de Mayotte pour soutenir et structurer ce projet.

Cette première convention augurait des évolutions à venir.

L'autonomisation progressive de la gestion des formations d'enseignants de Mayotte dans toutes ses dimensions a atteint son plein régime à compter de la rentrée universitaire 2021.

Ce point d'étape s'est traduit par l'élaboration d'un volet spécifique de l'accréditation de l'INSPE de La Réunion (Vague E) dédié à Mayotte ; volet spécifique signé par le Recteur de Mayotte, le Pr. Gilles Halbout, et validé par nos Ministères de tutelle via leurs Directions (DGESIP, DGESCO et DGRH) après passage au CNESER (juillet 2021).

Aujourd'hui, excepté les actes officiels (validation des maquettes, inscriptions, délivrance des diplômes, etc.) qui relèvent réglementairement de l'INSPE de La Réunion, le Département de Sciences de l'éducation et de la formation (DSEF) de l'Université de Mayotte assume les prérogatives généralement attachées à une École Interne.

Au regard de cette histoire récente relative à ce partenariat institutionnel, la transition s'inscrit dans la continuité avec la proposition d'un adossement transitoire des Masters M2E à l'INSPE de La Réunion pour l'année universitaire 2026-2027, période durant laquelle devrait être instruite l'accréditation de la future INSPE de Mayotte.

Dès lors que l'INSPE de Mayotte sera mise en place, la dynamique partenariale concernera exclusivement l'Académie et l'Université de Mayotte. Elle pourra s'inscrire dans les pas du travail partenarial initié aujourd'hui dans le cadre de la gestion du dossier d'accréditation de la LPE fondé sur les principes suivants : la co-construction des contenus et de la carte de formation ; la mutualisation des ressources humaines et pédagogiques ; la valorisation des compétences de terrain au sein d'équipes pluri-catégorielles ; et la garantie d'une cohérence pédagogique entre la formation initiale universitaire et les besoins du système éducatif local.

Seront ainsi mis en place : un comité de liaison Académie-Université ; un pôle d'ingénierie de l'alternance intégrative (garant de l'acquisition de compétences professionnelles mobilisant

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

simultanément savoirs académiques et savoirs d'expériences) ; et un directoire par diplôme (LPE puis M2E), instance consultative conjointe en charge de la cohérence du dispositif concerné (Licence ; Master 1^{er} degré, Masters 2nd degré), de la coordination des acteurs et du suivi du continuum de formation.

Au-delà de ces organes, la définition de la carte des formations mise en place au sein de la future INSPE de Mayotte mobilisera pleinement les conseils constitutifs de cette École Interne : Conseil d'Institut (CI) et Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) au sein desquels INSPE et Académie formaliseront leur collaboration.

N.B. La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques dans le cadre des M2E sera versée en annexe 1.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

II. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat des Écoles »

Compléter les tableaux, ci-dessous, en précisant l'offre de formation à compter de la rentrée 2026.

A) Offre de formation	
Mention « EE. Professorat des écoles » <i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) : 165</i>	Sites(s) Site de Dembéni
 <i>Master PE Lauréats du concours : 125</i> <i>Parcours non lauréats : <u>OUI</u> / <u>NON</u> : 40</i>	 Locaux de l'UMAY et de l'annexe de l'EAFC

Préciser (10 lignes maximum) l'adaptation prévue pour les lauréats du concours titulaires d'une licence LPE :

Les étudiants titulaires de la licence LPE bénéficieront d'une adaptation spécifique du parcours de formation du master M2E et ce, dans le cadre du continuum de formation (BAC + 5). Cette adaptation tiendra compte des savoirs et compétences déjà acquis durant leur cursus de licence, afin de leur permettre une intégration cohérente au sein du master, tout en consolidant les bases nécessaires à la réussite du parcours (concernant les savoirs fondamentaux et disciplinaires) ainsi que leur parcours de professionnalisation. Les 4 Blocs inscrits dans les maquettes seront concernés par ces aménagements afin d'individualiser les contenus de formation dédiés à ces titulaires d'une LPE.

Dans le cadre de leur pratique de classe, et afin d'aller au-delà du simple stage d'observation déjà réalisé en licence, les étudiants/stagiaires auront la possibilité d'effectuer des périodes d'observation et d'analyse dans des classes avec des dispositifs particuliers (UPE2A ou Ulis par exemple). Ces modalités viseront à enrichir leur expérience de terrain et à approfondir leur compréhension des enjeux liés à la diversité et à l'inclusion scolaire.

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en % par site						
Nom des sites concernés DEMBENI						
<i>Reproduire le tableau par site si la répartition prévisionnelle diffère.</i>						
Bloc	Profil Enseignant (en %)				« Composante d'origine » (en %)	
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante universitaire	Académie

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	25 %	30%	45 %		55 %	45 %
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	10 %	15%	75 %		25 %	75 %
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	10%	15%	75 %		25 %	75 %
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	25%	25%	50%		50 %	50 %

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage	
<i>Reproduire le tableau par site quand les modalités prévisionnelles diffèrent.</i>	
Place des stages	<i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i>
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p>M1 S1</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 semaines de stage d'observation (une semaine en cycle 1 et une semaine en cycle 2 ou 3, dans un ordre indifférent) : <p>Ces deux semaines de stage se dérouleront au cours de la première période 1 (entre la rentrée et les vacances d'octobre). Ce stage d'observation permettra aux étudiants de s'approprier les outils de classe, d'observer les pratiques enseignantes et la manière dont les élèves apprennent à l'école élémentaire et à l'école maternelle (dans un ordre indifférent).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 semaines de stage de pratique accompagnée réparties tous les lundis de la période 2. Ce stage permettra aux étudiants de mettre en application, sous le regard et l'accompagnement expert d'un Maître d'Accueil Temporaire (MAT), les enseignements transmis dans leur parcours universitaire et au travers des stages d'observation <p>M1 S2</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <p>8 semaines de stage de pratique accompagnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 semaines réparties tous les lundis des périodes 3, 4 et 5

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

- 4 semaines en fin d'année scolaire

Ce stage permettra aux étudiants

- de préparer des séances d'enseignement et de les présenter aux MAT. De rédiger et proposer les différents outils nécessaires à la préparation de classe (cahier journal, fiches de préparations, séquences d'apprentissages, progressions).
- de prendre conscience de la polyvalence du métier de professeur des écoles et d'apprendre à gérer les apprentissages sur un temps donné et au travers de différentes disciplines.

18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)

M2 S3 + S4

Stage Mi-temps Filé

Les étudiants sont toute l'année en responsabilité dans une classe qu'ils partagent avec un autre étudiant. Quand un étudiant est à l'Université, son binôme est en stage en responsabilité, et vice-versa. Le vendredi est consacré au tuilage entre l'étudiant qui est en responsabilité et celui qui le sera la semaine suivante.

La formation proposée aux M2 reposera sur le principe de l'alternance entre le stage en responsabilité en établissement scolaire et les enseignements dispensés à l'Université (savoirs à enseigner, savoirs pour enseigner).

La professionnalisation et l'acquisition des compétences attendues d'un enseignant résultent des interactions multiples et permanentes entre la formation et l'exercice du métier. L'objectif de la formation et du stage est que l'enseignant stagiaire acquiert les compétences fixées par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

Pour le stage d'observation, l'accompagnement à l'université se fera avant les stages au travers de cours magistraux consacrés à l'élaboration d'une grille d'observation et après le stage avec un retour sur expériences. Cette grille d'observation sera transmise aux MAT et aux IEN et fera l'objet d'une formation spécifique. Elle devra être liée à des compétences identifiées au préalable par le rectorat et l'Université. Au niveau du rectorat, l'accompagnement se fera par les MAT pendant le stage

Pour le stage de pratique accompagnée, l'accompagnement à l'université avant les stages se fera au travers de cours consacrés à la préparation de stage, pendant le stage avec la rédaction d'un écrit réflexif puis après le stage avec des cours d'analyse de pratiques.

Au niveau du rectorat, l'accompagnement sera assuré par les MAT pendant le stage (aide à la préparation de séances, observation et analyse), lesquels bénéficieront d'une formation pour bien identifier les besoins des stagiaires et les attendus de la formation.

L'étudiant utilisera ce stage comme terrain de mise en œuvre et de réflexion pour l'écriture de l'écrit réflexif du semestre 2. Un enseignant référent de l'Université accompagnera chaque étudiant dans

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

l'écriture de cet écrit. Au semestre 2 une visite conseil sera faite par le rectorat et une autre par l'Université (pour l'INSPE).

La formation des MAT pour l'utilisation de la grille d'observation ou encore sur l'identification des besoins des étudiants et des attendus de la formation, sera assurée par le Rectorat conjointement avec l'Université. Cette formation sera prise en charge par le rectorat.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

L'accompagnement à l'Université interviendra au travers des cours disciplinaires, de pédagogie, de didactique, des analyses de pratique...

Chaque semestre, une visite formative sera effectuée par le rectorat et l'Université (pour l'INSPE). Lors d'une commission de fin de semestre, un bilan sera réalisé par l'équipe de suivi afin de valider les compétences acquises et évaluer le parcours de l'étudiant.

Les étudiants en difficulté au niveau de leur pratique de classe bénéficieront d'un accompagnement au plus vite, par un processus qui mettra en lien l'Université et le rectorat dans le cadre d'un parcours personnalisé renforcé. Ce processus permettra de définir clairement les attendus de la formation afin que chaque membre de l'équipe de suivi puisse identifier les situations nécessitant le déclenchement de cet accompagnement, lequel pourra prendre plusieurs formes (aide à la préparation de classe, observations de classe, visites conseils, etc.) et sera assuré par le rectorat et/ou l'Université, selon une feuille de route établie par l'équipe de suivi et validée par l'IEN de la circonscription.

La rédaction d'un mémoire de fin d'année permettra à chaque étudiant de mener une réflexion sur sa pratique. Il sera accompagné par un directeur de mémoire, au niveau de l'Université.

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

La formation proposée au sein du Master M2E – Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, parcours Professeur des écoles – s'inscrit dans une approche intégrée des thématiques transversales à forts enjeux éducatifs. Ces dimensions, constitutives de la culture professionnelle des enseignants formés à l'UMAY, irriguent l'ensemble du cursus, tant dans les enseignements théoriques que dans les pratiques de terrain et les analyses réflexives conduites en alternance.

La formation vise à développer chez les étudiants une posture professionnelle ancrée dans les valeurs de la République, la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et la construction d'une école inclusive. Ces principes sont travaillés dans plusieurs unités d'enseignement : "Éthique professionnelle et déontologie du fonctionnaire", "Éducation inclusive et différenciation pédagogique", ou encore "Connaissance du système éducatif". Des études de cas et des ateliers de conception pédagogique permettent aux étudiant.es d'identifier les stéréotypes de genre, de réfléchir à la gestion de l'hétérogénéité et d'adapter leurs pratiques aux élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP ou EBAEP). Dans le contexte mahorais, marqué par une forte diversité linguistique et culturelle, ces

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

dimensions sont enrichies par des interventions sur la prise en compte du plurilinguisme et la coéducation avec les familles, en lien avec les conseiller.es pédagogiques et les acteurs de terrain.

La dimension numérique et l'introduction à l'intelligence artificielle sont également intégrées dans la formation. Les étudiants développent une maîtrise raisonnée des outils numériques éducatifs (ENT, tablettes, applications pédagogiques) et sont sensibilisés à la citoyenneté numérique et à l'éthique des usages. Des ateliers de production de ressources multimédias et d'analyse de pratiques numériques en classe permettent d'articuler innovation et esprit critique. Un module spécifique introduit les enjeux de l'IA dans l'éducation, notamment en matière de différenciation, d'évaluation et de protection des données personnelles.

La transition écologique et le développement soutenable constituent un axe fort du master. L'UMAY travaille en partenariat avec la DEAL Mayotte, le Parc naturel marin de Mayotte, et plusieurs associations locales (comme Les Naturalistes de Mayotte ou Mayotte Nature Environnement) pour accompagner les étudiants dans la conception de projets d'éducation à l'environnement et à la biodiversité. Ces projets s'ancrent dans le territoire (gestion des déchets, préservation du lagon, potagers pédagogiques, sensibilisation à la ressource en eau) et permettent aux futurs enseignants de mobiliser les savoirs scientifiques au service d'une éducation à la responsabilité écologique et citoyenne.

Les parcours éducatifs des élèves – santé, citoyenneté, éducation artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information, vie affective et relationnelle, défense et sécurité globales – sont abordés dans leur complémentarité, comme leviers du développement global de la personne. Des modules d'éducation à la santé sont menés en lien avec l'ARS de Mayotte et des associations locales de prévention ; les questions de vie affective et relationnelle sont traitées à travers des collaborations avec le Planning familial de Mayotte et des intervenants en éducation à la sexualité.

L'éducation artistique et culturelle s'appuie sur des partenariats avec les structures locales (DAC de Mayotte, associations culturelles, musées et médiathèques), et favorise la découverte du patrimoine mahorais et de la création contemporaine. L'éducation aux médias et à l'information est abordée avec le CLEMI à travers des analyses de productions médiatiques locales et la création de supports numériques par les étudiants.

Cette transversalité est au cœur du dispositif de formation. Elle s'appuie sur des projets inter-U.E., des analyses de pratiques en alternance, des travaux collaboratifs interdisciplinaires, ainsi que sur des partenariats institutionnels et associatifs. Elle vise à former des enseignants capables d'incarner et de transmettre les valeurs humanistes et citoyennes de l'École de la République, tout en répondant aux défis spécifiques de l'éducation à Mayotte : inclusion, plurilinguisme, développement durable et cohésion sociale.

Une attention particulière sera portée au continuum de formation entre les thèmes abordés lors des enseignements communs de L3 et ceux du M2E.

F) Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. Professorat des écoles ».

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

La mention « EE. Professorat des écoles » s'appuie sur un adossement à la recherche, à travers l'implication d'enseignants-chercheurs et de doctorants rattachés à :

- deux laboratoires reconnus de l'Université de La Réunion (LIM et ICARE) ;
- le laboratoire pluridisciplinaire de l'Université de Mayotte (LIRSEM) en cours de constitution ;
- et l'IREMIS.

Le Laboratoire d'Informatique et de Mathématique (LIM), accueille des chercheurs travaillant dans les champs de : l'ethno mathématique ; l'histoire et la didactique des mathématiques ; les mathématiques fondamentales et l'informatique. Leur expertise contribue à l'enseignement disciplinaire et à l'accompagnement des futurs enseignants dans les domaines scientifiques et technologiques.

L'Institut Coopératif Austral de Recherche en Éducation (ICARE) accueille des chercheurs dont les travaux portent sur la didactique, la pédagogie, la formation des enseignants et les fondements de l'éducation. Les enseignants-chercheurs associés au laboratoire ICARE intervennent sur la conception des pratiques pédagogiques situées, l'analyse des apprentissages et le développement de compétences professionnelles adaptées aux exigences des concours et du métier d'enseignant.

Le futur Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches sur les Socio-Écosystèmes de Mayotte (LIRSEM) a pour vocation de développer des recherches croisées entre sciences de la vie, sciences humaines et sociales, et éducation autour des dynamiques socio-écologiques propres au territoire mahorais. Il contribuera à l'ancrage territorial de la formation et à la construction de projets pédagogiques et scientifiques intégrant les dimensions environnementales, culturelles et sociales de Mayotte.

L'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques, de l'Informatique et des Sciences (LIREMIS) concentre ses travaux exclusivement sur la recherche-action. Cet institut constitue un lieu de collaboration entre les enseignants-chercheurs, les formateurs, les enseignants de terrain et les futurs enseignants. Ensemble, ils élaborent des stratégies et des dispositifs didactiques, les expérimentent en salle de classe afin de les valider puis, en diffusent les résultats dans des revues à visée professionnelle et scientifique.

Cet adossement scientifique aux 4 structures précitées garantit une cohérence entre formation disciplinaire, pratique professionnelle, contextualisation des enseignements et production de connaissances. Il permet aux étudiants de bénéficier des apports méthodologiques et théoriques les plus récents, en lien direct avec les besoins des concours et les défis du métier d'enseignant du premier degré. La présence de ces laboratoires assure également la possibilité de projets de recherche et d'études approfondies intégrés dans les parcours de formation et les mémoires professionnels des étudiants.

G) Mémoire de master (1/2 page)

Preciser sa finalité, son format et son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Le mémoire de master constitue un élément central du parcours « EE. Professorat des écoles », à la fois comme outil de professionnalisation et comme initiation à la recherche en éducation. Il vise à

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

articuler les savoirs théoriques acquis à l'université, les compétences professionnelles développées en stage et une réflexion scientifique fondée sur une démarche d'investigation rigoureuse.

La finalité du mémoire est double :

- D'une part, il permet à l'étudiant de construire une analyse approfondie d'une problématique issue de sa pratique professionnelle ou du terrain de stage, en mobilisant les apports de la recherche en éducation, en didactique et/ ou en sciences humaines et sociales.
- D'autre part, il contribue à développer les compétences réflexives nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant, notamment la capacité à questionner les pratiques, à interpréter des situations d'enseignement-apprentissage et à proposer des pistes d'amélioration.

Le format du mémoire correspond à un travail écrit d'environ 40 à 60 pages (hors annexes), incluant un cadre théorique, une méthodologie explicite, une analyse des données recueillies sur le terrain et une discussion des résultats. Ces résultats sont ensuite transposés aux futures situations d'enseignement-apprentissage que les stagiaires seront à même de mettre en œuvre dans leurs futures classes. Ce travail est soutenu oralement devant un jury mixte composé d'enseignants-chercheurs et de formateurs.

La soutenance du mémoire est conditionnée par la présence effective d'au moins un enseignant-chercheur au sein du jury, garantissant ainsi la dimension scientifique du travail présenté et l'articulation entre formation universitaire, expériences de terrain et recherche.

Le positionnement du mémoire s'inscrit ainsi à l'interface entre la formation professionnelle et la démarche de recherche. Adossé aux travaux menés dans les laboratoires des enseignants-chercheurs intervenant dans la formation, il initie les étudiants à la production de connaissances scientifiques sur les pratiques éducatives, tout en contribuant à leur développement professionnel.

Par cette approche, le mémoire constitue un vecteur essentiel de liaison entre la recherche et le métier, formant des enseignants capables de réflexion critique, d'innovation pédagogique et d'adaptation aux évolutions du système éducatif.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2nd degré »

A) Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation CAPES – CAPEPS – CAPET - CAPLP	
<p>Parcours disciplinaires</p> <p><i>Indiquer pour chaque parcours : Parcours non lauréats : OUI / NON ainsi que la capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris)</i></p>	<p>Université (s) qui dispense(nt) la formation</p>
<p>Parcours CAPES Histoire-Géographie : Parcours non lauréats : oui/<u>non</u> Capacité d'accueil : 7 + 7</p> <p>Parcours CAPES Lettres modernes : Parcours non lauréats: oui/<u>non</u> Capacité d'accueil : 10 + 10</p> <p>Parcours CAPES Mathématiques: Parcours non lauréats: oui/<u>non</u> Capacité d'accueil: 12 + 5</p> <p>Parcours CAPES SVT Parcours non lauréats oui/<u>non</u> Capacité d'accueil: 7 + 5</p>	<p>L'université de Mayotte UMAY Centre de formation de Dembéni</p>

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %							
Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPE	UFR de la (des) discipline(s)	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	20 %	35 %	45 %			55 %	45 %
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	10 %	15 %	75 %			25 %	75 %
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	10 %	15%	75%			25 %	75 %
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	25%	25%	50 %			50 %	50 %
B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %							
2. Parcours CAPET-CAPLP							
NB : Pas de parcours CAPET -CAPLP pour l'UMAY Mayotte							
Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Formateur s issus du terrain	INSPE	Autre composant e universitair e	Académie	Monde de l'entrepre- -se
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)							
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves							
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale							
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel							

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

Reproduire le tableau si les modalités prévisionnelles diffèrent selon les parcours.

Place des stages	<i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i>
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p>M1 S1</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none">- 3 semaines de stage d'observation (la première semaine dans le premier degré, puis une semaine en collège et une semaine en lycée, dans un ordre indifférent): Les trois semaines auront lieu entre la première période (entre la rentrée et les vacances d'octobre) et la première semaine de la rentrée d'octobre. Ce stage d'observation permettra aux étudiants de s'approprier les outils de classe, d'observer les pratiques enseignantes et la manière dont les élèves apprennent à l'école primaire puis dans le second degré.- 2,5 semaines de stage de pratique accompagnée réparties sur tous les mardis et jeudis de la période 2 (dans les mêmes classes) <p>Ce stage permettra aux étudiants de mettre en application, sous le regard et l'accompagnement expert d'un tuteur, les enseignements transmis dans leur parcours universitaire et au travers des stages d'observation</p>
18 semaines en responsabilité (ou mi- temps filé)	<p>M1 S2</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none">- 8 semaines de stage de pratique accompagnée réparties sur tous les mardis et jeudis des périodes 3, 4 et 5 (dans les mêmes classes) <p>Ce stage permettra aux étudiants de mettre en application, sous le regard et l'accompagnement expert d'un tuteur, les enseignements transmis dans leur parcours universitaire et les conseils donnés aux travers des observations de leur pratique.</p>
	<p>M2 S3 + S4</p> <p><i>Stage Mi-temps Filé</i></p> <p>Les étudiants sont toute l'année en responsabilité dans les mêmes classes les lundis, mercredis matins et vendredis.</p> <p>La formation proposée aux M2 reposera sur le principe de l'alternance entre le stage en responsabilité en établissement scolaire et des enseignements (savoirs à enseigner, savoirs pour enseigner). La professionnalisation et l'acquisition des compétences attendues d'un enseignant résultent des interactions multiples et permanentes entre la formation et l'exercice du métier. L'objectif de la formation et du stage est que l'enseignant stagiaire acquiert les compétences fixées par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation</p>

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

Pour le stage d'observation, l'accompagnement à l'université se fera avant les stages au travers de cours consacrés à l'élaboration d'une grille d'observation et après le stage avec un retour sur expériences. Cette grille d'observation élaborée à l'Université sera transmise aux tuteurs et inspecteurs et fera l'objet d'une formation spécifique. Elle devra être liée à des compétences identifiées au préalable par le rectorat et l'Université.

Au niveau du rectorat, l'accompagnement se fera par les tuteurs, pendant le stage.

Pour le stage de pratique accompagnée, l'accompagnement à l'université avant les stages se fera au travers de cours consacrés à la préparation de stage et des cours d'analyse de pratiques. Au niveau du rectorat, l'accompagnement sera assuré par les tuteurs pendant toute la durée du stage (préparation de séances, observation et analyse pour lesquelles l'Université et le rectorat leur assureront une formation).

L'étudiant utilisera ce stage comme terrain de mise en œuvre et de réflexion pour l'écriture des écrits réflexifs.

Au semestre 2, un enseignant référent de l'Université accompagne chaque étudiant dans l'écriture de son écrit réflexif.

Une visite conseil sera faite par le rectorat et une autre par l'Université ce même semestre.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

L'accompagnement à l'Université interviendra au travers des cours disciplinaires, de pédagogie, de didactique, des analyses de pratique.

Chaque semestre, une visite formative sera effectuée par le rectorat et l'Université. Lors d'une commission de fin de semestre, un bilan sera effectué par l'équipe de suivi afin de valider les compétences acquises et évaluer le parcours de l'étudiant.

Les étudiants en difficulté au niveau de leur pratique de classe bénéficieront d'un accompagnement au plus vite, par un processus qui mettra en lien l'Université et le rectorat dans le cadre d'un parcours personnalisé renforcé. Ce processus permettra de définir clairement les attendus de la formation afin que chaque membre de l'équipe de suivi puisse identifier les situations nécessitant le déclenchement de cet accompagnement, lequel pourra prendre plusieurs formes (aide à la préparation de classe, observations de classe, visites conseils..) et sera assuré par le rectorat et/ou l'Université, selon une feuille de route établie par l'équipe de suivi et validée par l'IA-IPR.

La rédaction d'un mémoire de fin d'année permettra à chaque étudiant de mener une réflexion sur sa pratique. Il sera accompagné par un directeur de mémoire, au niveau de l'Université.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

Une approche transversale inscrite dans le paradigme disciplinaire

Dans chaque discipline, les contenus d'enseignement sont conçus pour permettre l'articulation entre savoirs académiques et enjeux contemporains : égalité, durabilité, inclusion, usage du numérique, citoyenneté. Par ce prisme disciplinaire, les enseignants en formation apprennent à faire vivre les valeurs de la République, à promouvoir le vivre-ensemble, à prévenir le harcèlement, à sensibiliser aux dangers et aux opportunités du numérique, et à développer des démarches d'investigation et de réflexion critique adaptées au niveau secondaire.

Les thématiques des enseignements transversaux irrigueront l'ensemble des 4 blocs et particulièrement les blocs 2 et 3. Pour chaque bloc, une partie variable des enseignements sera réalisée dans le cadre des enseignements communs (culture commune) ou dans le cadre disciplinaire (spécificités disciplinaires). Les contenus d'enseignements transversaux seront regroupés dans 4 thématiques englobantes :

- Éducations transversales (éducation artistique et culturelle, au numérique et à l'IA, à la citoyenneté, à la santé, au développement durable, à la vie affective et relationnelle, à la défense et à la sécurité globales)
- Égalité, diversité des élèves (élèves à BEP, égalité filles-garçons, égalité sociale et territoriale) et inclusion
- Valeurs de la République et service public de l'éducation nationale (laïcité, droits et devoirs du fonctionnaire, ...)
- Climat scolaire (autorité, gestion de classes, lutte contre le harcèlement, compétences psychosociales...)

Afin de faciliter le transfert dans les pratiques professionnelles, ces grandes thématiques seront abordées en prenant en compte la temporalité des préoccupations des enseignants novices et de manière spirale sur les deux années du M2E. Des modalités d'enseignement variées seront mises en œuvre (apports théoriques, analyse des situations professionnelles, mises en situation, démarche de projet...).

Une formation ancrée dans les réalités du territoire mahorais

Ces thématiques transversales trouvent un écho particulier à Mayotte, territoire marqué par sa diversité culturelle, ses enjeux de cohésion sociale et de développement durable. Le master vise à former des enseignants conscients de ces spécificités, capables d'adapter leurs pratiques à la pluralité

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

linguistique et culturelle du contexte local, tout en inscrivant leur action dans les principes universels de l'école républicaine.

F) Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. 2nd degré » pour les CAPES-CAPEPS », et, le cas échéant, pour les CAPET et CAPLP.

Les enseignants-chercheurs intervenant dans les parcours MEEF second degré actuels relèvent principalement de 4 structures complémentaires : le LIM (Laboratoire d'Informatique et de Mathématique, Université de La Réunion) ; Le laboratoire ICARE (Institut Coopératif Austral de Recherche en Éducation, Université de La Réunion) ; Le LIRSEM (futur Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches sur les Socio-Écosystèmes de l'Université de Mayotte) et l'IREMIS (Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques, de l'Informatique et des Sciences de l'Université de Mayotte). Ces compétences plurielles seront mises au service de la Mention « EE-2nd degré » au sein de laquelle, à ce stade, seuls des CAPES seront mis en place.

Les thématiques de recherche de ces 4 entités sont présentées dans la section dédiée à la Mention « EE. Professorat des écoles ».

Concernant la Mention 2nd degré, l'accent sera mis sur les liens entre disciplines et didactiques associées, d'une part, et sur la professionnalisation des enseignants d'autre part.

L'adossement scientifique au LIM, à l'IREMIS à ICARE et au LIRSEM garantit une cohérence entre formation disciplinaire, pratique professionnelle et production de connaissances.

Il permet aux étudiants de bénéficier des apports méthodologiques et théoriques récents, en lien direct avec les défis contemporains du métier d'enseignant du second degré. La présence de ces laboratoires assure également la possibilité de projets de recherche et d'études approfondies, intégrés dans les parcours de formation et les mémoires professionnels des étudiants.

G) Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format, son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Le mémoire de master constitue un élément central du parcours « EE. 2nd degré » à la fois comme outil de professionnalisation et comme initiation à la recherche en éducation. Il vise à articuler les savoirs théoriques acquis à l'université, les compétences professionnelles développées en stage (**peut-**

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

on ajouter par rapport aux compétences visées par la formation?) et une réflexion scientifique fondée sur une démarche d'investigation rigoureuse.

La finalité du mémoire est double :

- D'une part, il permet à l'étudiant de construire une analyse approfondie d'une problématique issue de sa pratique professionnelle ou du terrain de stage, en mobilisant les apports de la recherche en éducation, en didactique des disciplines et/ou en sciences humaines et sociales.
- D'autre part, il contribue à développer les compétences réflexives nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant, notamment la capacité à questionner les pratiques, à interpréter des situations d'enseignement-apprentissage et à proposer des pistes d'amélioration.

Le format du mémoire correspond à un travail écrit d'environ 40 à 60 pages (hors annexes), incluant un cadre théorique, une méthodologie explicite, une analyse des données recueillies sur le terrain et une discussion des résultats. Ce travail est soutenu oralement devant un jury mixte composé d'enseignants-chercheurs et de formateurs. La soutenance du mémoire est conditionnée par la présence effective d'au moins un enseignant-chercheur au sein du jury, garantissant ainsi la dimension scientifique du travail présenté et l'articulation entre formation universitaire, recherche et professionnalisation.

Mémoire professionnalisant adossé à la recherche et notamment, mais pas exclusivement, celle qui est menée dans les laboratoires d'exercice des enseignants-chercheurs participants aux formations M2E, il initie les étudiants à la production de connaissances scientifiques tant sur les pratiques éducatives sur leur versant générique que sur les enjeux socio-environnementaux propres au territoire mahorais, tout en contribuant à leur développement professionnel.

Par cette approche, le mémoire constitue un vecteur essentiel de liaison entre la recherche et l'exercice du métier, formant des enseignants capables de réflexion critique, d'innovation pédagogique et d'adaptation aux évolutions du système éducatif.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Sur le principe, l'Académie et l'Université ont bien conscience de la nécessité qu'il y aurait à ouvrir un tel parcours répondant à des besoins cruciaux sur le terrain. Toutefois, l'ouverture d'un parcours EE CPE supposerait préalablement :

- 1/ Le recrutement d'enseignants chercheurs dont le domaine de spécialité couvre les attendus d'une maquette CPE.**
- 2/ La mobilisation d'enseignants chercheurs du domaine relevant d'autres INSPE pour venir renforcer l'équipe pédagogique (le cas échéant avec quelles prises en charge financière ?)**
- 3/ Une augmentation substantielle des moyens financiers pour couvrir les coûts attachés à cette formation.**

→ Un arbitrage ministériel serait donc nécessaire avant de renseigner les tableaux suivants.

A) Offre de formation	
<i>Master mention « EE. CPE »</i> <i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) :</i>	Université(s) qui dispense(nt) la formation
<i>Master CPE Lauréats du concours :</i> <i>Parcours non lauréats : OUI / NON Dans la mesure des places disponibles.</i>	

Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.						
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle au contexte						

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %						
Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.						
d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.						
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale						
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel						

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage	
Place des stages	<i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i>
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	M1 S1 <input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé :</i> - <i>Nombre de semaines stage filé :</i> M1 S2 <input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte - <i>Nombre de semaines stage massé :</i> - <i>Nombre de semaines stage filé :</i>
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	M2 S1+S2 <input type="checkbox"/> Mi-temps Filé <input type="checkbox"/> Autres (préciser)

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

F) Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. CPE ».

G) Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format, son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.